

Délibération n°2018-4

**Point de l'ordre du jour : VI**

**Objet :** Congés pour recherche et conversion thématique (CRCT) - avis sur le nombre de semestres à financer par l'École normale supérieure Paris-Saclay

- Vu les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation
- Vu le code de la recherche,
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences
- Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure de Cachan,

**Vote unique :**

Le conseil scientifique émet un avis favorable sur la proposition de financement de 6 semestres par l'École normale supérieure Paris-Saclay.

**Nombre de votants :** 20  
**Pour :** 20  
**Contre :** 0  
**Abstentions :** 0

Fait à Cachan, le 30 novembre 2018.

Pour extrait conforme,  
Le Président du conseil scientifique de l'ENS Paris-Saclay

Patrice AKNIN